

10.—Élections complémentaires depuis la date des élections générales, le 27 juin 1949, jusqu'au 31 août 1950

Province et district électoral	Date de l'élection	Votants inscrits	Total réuni par le député	Total des votes déposés	Nom du député	Adresse postale	Parti
Nouvelle-Écosse—							
Annapolis-Kings.....	19 juin 1950	31,158	14,255	26,065	G. C. NOWLAN.	Wolfville.....	C.P.
Halifax.....	19 juin 1950	90,913	24,665	43,431	S. R. BALCOM...	Halifax.....	Lib.
Nouv.-Brunswick—							
Restigouche-Madawaska.....	24 oct. 1949	33,571	10,124	17,516	P.-L. DUBÉ....	Edmundston..	Lib.
Québec—							
Gatineau.....	24 oct. 1949	19,919	5,438	9,340	J.-C. NADON....	Maniwaki.....	Lib.
Kamouraska.....	24 oct. 1949	17,845	6,033	11,365	A. MASSÉ.....	Kamouraska..	Lib.
<i>Île de Montréal et</i>							
<i>Île Jésus—</i>							
Jacques-Cartier....	24 oct. 1949	35,710	9,327	16,366	E. LEDUC.....	Lachine.....	Lib.
Laurier.....	24 oct. 1949	35,933	10,164	11,113	J.-E. LEFRANÇOIS	Montréal.....	Lib.
Mercier.....	24 oct. 1949	41,584	9,389	12,658	M. MONETTE....	Pointe-aux-Trembles...	Lib.
Cartier.....	19 juin 1950	34,549	9,701	18,220	L. D. CRESTOHL	Outremont...	Lib.
Ontario—							
<i>Ville de Toronto—</i>							
Greenwood.....	24 oct. 1949	40,908	9,399	23,535	J. M. MAC-DONNELL.....	Toronto.....	C.P.
Broadview.....	15 mai 1950	41,571	10,399	21,766	G. HEES.....	Toronto.....	C.P.
Hamilton-Ouest.....	15 mai 1950	40,195	8,008	19,097	ELLEN FAIRCLOUGH...	Hamilton.....	C.P.
Col.-Britannique—							
New-Westminster...	24 oct. 1949	47,759	8,727	24,871	W. M. MOTT....	New-Westminster.....	Lib.

Indemnités et allocations.—Les sénateurs touchent une indemnité de session de \$4,000. Ils touchent aussi une allocation annuelle pour dépenses de \$2,000 à la fin de chaque année civile. Les membres de la Chambre des communes touchent une indemnité de session de \$4,000. Ils reçoivent en outre \$2,000 d'allocation annuelle pour dépenses à la fin de chaque année civile. Cette allocation, sauf dans le cas des ministres de la Couronne et du chef de l'Opposition, est libre d'impôt sur le revenu. La rémunération d'un ministre du cabinet est de \$10,000 par année (le premier ministre reçoit \$15,000), outre l'indemnité parlementaire que chaque ministre reçoit à titre de député. Le chef de l'Opposition touche aussi \$10,000 par année en plus de son indemnité parlementaire. Les ministres du cabinet ont aussi droit à une allocation de \$2,000 pour voiture. Les présidents du Sénat et des Communes touchent, outre leur indemnité de session, un traitement de \$6,000 et une allocation pour voiture de \$1,000; ils ont aussi droit à une allocation de \$3,000 au lieu d'un domicile. Le vice-président des Communes touche \$4,000 de traitement, ainsi qu'une allocation au lieu d'un domicile de \$1,500. Les adjoints parlementaires aux ministres de la Couronne, au nombre de 9 le 31 août 1950, touchent \$4,000 d'indemnité de session à titre de députés, \$4,000 par année comme adjoints parlementaires et les \$2,000 d'allocation versés à tous les autres députés.

L'électorat.—La loi concernant le droit de vote aux élections fédérales est brièvement exposée aux pp. 78-80 de l'*Annuaire* de 1947.